

11 MAI 2015

Bpifrance lance le Prêt Entreprises et Quartiers destiné à financer le développement des entreprises situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones franches urbaines.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, mobilise l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement économique des territoires les plus en difficulté. Dans ce contexte, l'État a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'un nouvel outil au service des entreprises de ces territoires.

Un prêt de développement de 10 000 € à 50 000 € sur 5 ans, avec un différé de remboursement de 1 an, sans garantie prise sur l'entrepreneur.

Le Prêt Entreprises et Quartiers finance les dépenses immatérielles (logiciels, formations, recherche et développement, publicité, marketing, etc.) et l'augmentation du fonds de roulement liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel.

Allant de 10 000 € à 50 000 € sur une durée de 5 ans, avec un différé de remboursement, le Prêt Entreprises et Quartiers est octroyé sans prise de garantie sur le capital de l'entreprise ou le patrimoine de l'entrepreneur.

Le Prêt Entreprises et Quartiers est octroyé uniquement dans le cadre de cofinancement avec un établissement bancaire privé, ou par apport au capital de l'entreprise d'un montant équivalent au prêt accordé par Bpifrance.

Le montant du prêt peut aller jusqu'à 100 000 € lorsque la région intervient en co-garantie.

Nicolas Dufourcq déclare : « Le Prêt Entreprises et Quartiers permet de cibler, grâce à un produit flexible et efficace, les entreprises à potentiel des quartiers les plus en difficulté. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans l'ADN de Bpifrance : aller là où les autres ne vont pas, ou trop peu, et emmener nos partenaires financiers à la découverte des potentiels sous-valorisés de notre pays ».

Focus – Interventions de Bpifrance dans les zones urbaines sensibles entre 2007 et 2014 : une intervention commensurable à la moyenne nationale malgré une population d'entreprises légèrement plus risquée.

Les résultats présentés proviennent du croisement des données relatives aux clients de Bpifrance et des listes des entreprises présentes en ZUS et ZFU au 1^{er} janvier des années 2007 à 2013, communiquées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex-DATAR).

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur le site de Bpifrance Le Lab : <http://www.bpifrance-lelab.fr/Actualites/Actualites-BPIfrance-Le-LAB/News/Politique-de-la-ville-interventions-de-Bpifrance-dans-les-zones-urbaines-sensibles-entre-2007-et-2014>

- Entre 2007 et 2014, Bpifrance a soutenu *a minima* près de 14 000 entreprises présentes en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et Zone Franche Urbaine (ZFU), représentant 109 000 emplois. Cela représente plus de 21 500 interventions à destination des TPE-PME-ETI des ZUS et ZFU pour un total de 4,4 Md€.
- Bpifrance a soutenu, entre 2007 et 2014, 11 400 TPE, 2 300 PME et environ 200 ETI implantées dans ces zones :



- Bpifrance a travaillé sur la période avec 4,6 % des entreprises localisées sur ces territoires ;
- Le taux de couverture en ZUS et ZFU est nettement plus élevé pour les PME : environ 40 % des PME implantées en ZUS et ZFU au 1^{er} janvier 2013 ont été soutenues par Bpifrance depuis 2007, contre 33 % de taux de couverture des PME françaises par Bpifrance hors ZUS-ZFU (33 %).
- À travers ses interventions, Bpifrance a couvert la quasi-totalité des ZUS (96 %) et la totalité des ZFU. Cela se manifeste par une couverture significative de l'activité dans l'ensemble des régions françaises, avec des taux de couverture importants en région Franche-Comté (10 % des entreprises soutenues), Nord-Pas-de-Calais (9 %), Alsace (9 %) et DOM (8 %).
- Les TPE et PME des quartiers ont bénéficié de l'ensemble de la gamme de soutiens de Bpifrance :
 - Pour les TPE, le pilier de l'action de Bpifrance repose, comme dans l'ensemble du territoire national, essentiellement sur l'activité de garantie, en soutenant l'offre de financement des partenaires bancaires ;
 - Pour les PME, l'ensemble de la gamme de financement de Bpifrance a été utilisé, des aides à l'innovation aux prêts de développement, en passant par les fonds propres (200 entreprises ont fait l'objet d'un investissement en capital). La répartition de ces interventions, conforme à la moyenne nationale pour Bpifrance, reflète la qualité des projets portés par les PME dans ces territoires.
- Le recours aux produits en trésorerie (mobilisation de comptes clients) par les entreprises des ZUS-ZFU est, sur la période, légèrement plus important que pour la moyenne nationale, reflétant probablement une problématique de délais de paiement un peu plus aigüe pour les entreprises de ces territoires.
- La population des entreprises financées par Bpifrance dans les ZUS-ZFU est en effet légèrement plus risquée que la moyenne nationale : une analyse du risque des interventions de Bpifrance sur ces territoires montre que la probabilité de survie des TPE-PME financées en ZUS/ZFU est légèrement inférieure à la moyenne des interventions nationales.

À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- favoriser le développement économique des régions
- participer au renouveau industriel de la France
- faire émerger les champions de demain.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : [@bpifrance](https://twitter.com/bpifrance)

Contacts presse :

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
Tél. : 01 41 79 99 10
as.defaucigny@bpifrance.fr

Bpifrance
Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 95 26
nathalie.police@bpifrance.fr